

## Règlement du 30<sup>ème</sup> triathlon de Mâcon du 04 juillet 2021

**Art 1** - L'inscription engage l'athlète à se soumettre à l'ensemble des dispositions de la réglementation sportive 2021 de la FFTri (disponible sur [www.fftri.com](http://www.fftri.com)).

**Art 2** - Les courses sont accessibles aux athlètes nés en 2015 et avant, sous réserves que :

- **les non licencié(e)s FFTri Compétition présentent un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut des disciplines concernées en compétition) de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition et une pièce d'identité. Ils doivent s'acquitter individuellement du Pass Compétition.**
- **les mineurs non-licenciés FFTri fournissent une autorisation parentale de participation à l'épreuve (disponible sur notre site).**
- **les licenciés FFtri Compétition présentent la licence 2021 et une pièce d'identité.**
- **les licenciés ITU prennent un pass compétition. Celui-ci sera gratuit uniquement pour les licenciés des fédérations de triathlon des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse.**

**Art 3** - Un seul dossard par athlète sera distribué. L'utilisation de la **ceinture porte dossard est obligatoire.**

**Art 4 - Les inscriptions en ligne sont closes le mercredi 30 juin à 23h59.** Inscription sur place majorée de 5 € (sauf courses Jeunes 6-9 et Jeunes 10-13) dans la limite des places disponibles. Clôture du retrait des dossards 5 minutes avant la fermeture du parc à vélo.

**Art 5 - Le vélo se déroulera sur un circuit fermé aux véhicules.** Le drafting est autorisé sur toutes les catégories d'âges (cf points 6.5.4 et 6.5.5 de la réglementation sportive 2020). Le nombre de tour à réaliser dépend de la course. Il appartient à chaque athlète de comptabiliser le nombre de tours relatifs à sa course.

**Art 6** - Chaque concurrent devra récupérer directement son matériel dans le parc à vélo une fois passé la ligne d'arrivée.

**Art 7** - L'utilisation de caméras embarquées est interdite.

**Art 8** - Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera réalisé même en cas de présentation d'un certificat médical.

**Art 9** - En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'engagement ne seront pas remboursés, sauf pour cause sanitaire. Les frais bancaires restent dus.

**Art 10** - La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police souscrite auprès de la FFTri. Toutefois l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance dus à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel (en dehors et dans le parc à vélo).

**Art 11** - Votre participation à l'une des épreuves équivaut à votre acceptation pour l'utilisation par les organisateurs du triathlon de Mâcon, ainsi que de leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître ainsi que vos données d'inscription. Vous acceptez que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

**Art 12** - Les classements aux différentes courses seront réalisés à partir des informations complétées lors de l'inscription en ligne.